



## **Intervention préalable FO à l'ouverture du CTM du 7 juin 2017 sur la question du décroisement des effectifs « sécurité routière » vers le ministère de l'Intérieur.**

**DESTINATION FINALE 3 ?:**

**NON LES AGENTS NE SONT PAS DES PIONS !**

Après le transfert désastreux de la DSCR au ministère de l'Intérieur, puis celui des inspecteurs et délégués du permis de conduire en privatisant au passage une partie de leurs missions, le MEEM et le MI ont conclu une convention permettant pour les DDT(M) et DREAL une mise à disposition globale des ETP correspondant aux missions « sécurité routière ». **Une convention permettant de ne pas devoir « décroiser » individuellement près de 850 agents** bénéficiant d'une expérience acquise par des parcours au sein des corps et services du MTES, exerçant au sein de services à caractère opérationnel et transversaux...et non pas isolés dans un bureau jouxtant celui du Préfet ! Une solution qui permet de ne pas bêtement segmenter l'exercice de missions imbriquées entre le MI et le ministère en charge des Transports.

**Un dispositif qui a démontré qu'il fonctionnait...mais n'est-ce pas ce qu'on lui reproche ?**

A l'approche de la fin de sa période de reconduction, alors que les bruits de couloir allaient bon train dans les services, **les interpellations opérées en CT des DDI fin 2016 ont permis de faire sortir le ministère de l'Intérieur de l'ombre**. Et d'amener sous la pression du SGG le Secrétaire général de ce ministère à venir lui même s'exprimer lors du CT des DDI du 7 février dernier.

**L'occasion pour l'ensemble des organisations syndicales du CT des DDI d'adopter une résolution :**

**CONTRE**

**le décroisement individuel des agents assurant les missions sécurité routière au 1er janvier 2018, préfigurant la disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert des missions en préfecture**

Trois réunions de « comité de suivi » plus tard, dont une écourtée par le départ de la plupart des organisations syndicales, **où en sommes-nous à l'occasion de ce CTM**, réduit à être simplement informé sur les conditions de transfert des agents au MI ?

**Alors que le candidat Macron affirmait durant la campagne que « La politique de sécurité routière doit retrouver son caractère interministériel pour concilier la répression, la prévention, le travail sur les infrastructures et les véhicules. », la première mesure mise en œuvre par son gouvernement est donc de couper définitivement le cordon ombilical avec le ministère chargé des transports.**

**Une erreur majeure dénoncée dès l'origine par FO, confortée dans ses analyses par les constats dressés récemment par l'IGA quant aux lacunes du pilotage interministériel du développement de la conduite autonome.**

Et au final, les **850 agents potentiellement concernés en DDT(M), DREAL et DEAL sont considérés comme des pions** à déplacer au gré des jeux de bonneteau budgétaires ! Ce ne sont malheureusement pas les quelques avancées obtenues aux forceps par FO au fil des différents comités de suivi qui pourront masquer les zones d'ombre majeures subsistant sur l'avenir des personnels.

D'autant que les textes présentés ici, pour simple information, ne comportent aucune amélioration par rapport à leur version présentée lors du comité de suivi du 19 mai dernier. Et pourtant, la liste des demandes et propositions de FO était longue ! (retrouvez ici notre communiqué « [Nappes de brouillards persistantes...mais on garde le pied au plancher !](#) »)

**Un véritable passage en force de l'administration**, refusant même d'assouplir un calendrier de mise en œuvre délirant !!

**Alors non, pour FO, le CTM du MTES n'est pas une simple chambre d'enregistrement !**

**Aussi, FO conditionne sa participation à la présente réunion à un préalable incontournable : un engagement sur le report de l'échéance de décroisement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 !**

Ce qui permettrait aux agents qui ignorent encore à l'heure où nous parlons s'ils sont individuellement concernés par le chantier, et s'ils font partie de la vague 2018 ou 2019 de bénéficier d'au moins 3 cycles de mobilité, et de ne pas être placé face à un véritable chantage « à l'aveugle » en plein été 2017.

Mais des agents qui souvent savent qu'ils sont concernés par le rouleau compresseur plan « Préfecture Nouvelle Génération » s'étant mis en branle dans de nombreux départements, programmant des transferts forcés d'agents des DDT vers les préfectures !

Et il aura fallu ferrailler en CT des DDI puis lors des comités de suivis pour obtenir une instruction adressée aux préfets (circulaire du 31 mars 2017 consultable *ici*), soumettant toute réorganisation de cette nature à un contexte consensuel au niveau local (traduction pour FO : que les CT locaux de DDT(M) et de préfecture émettent un avis favorable...là ils où étaient contournés jusque là!). FO exige ici la fourniture de la liste précise du lieu d'exercice des missions « sécurité routière » dans chaque département au 31 mars 2017...pour ne pas laisser à l'arbitraire local l'appréciation de la possibilité ou non de procéder au transfert des agents en préfecture ! Comme dans l'Essonne par exemple...

**Ce qui laisserait le temps au politique de se saisir du sujet avant de provoquer l'irréparable, FO exigeant de nos nouveaux ministres qu'ils le fassent afin de sauvegarder le caractère interministériel de la sécurité routière !**

**C'est bien à ce prix que la politique de sécurité routière pourra durablement s'appuyer sur les compétences des agents du ministère en charge des Transports !**

**Et autant dire qu'à ce stade, le compte n'y est pas !!!**